COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Gwénaëlle TUAL (pouvoir donné à Claudine LE BOUEC)
	Messieurs Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Bertrand BAUDET (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Cédric HERNANDEZ (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)
Secrétaire	Madame Claudine LE BOUEC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-22 **VENTE D'UN BIEN COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

La Ville de Langueux, comme de nombreuses autres collectivités, dispose de biens qu'elle peut être amenée à céder pour diverses raisons : évolution de ses besoins, nécessités de remplacement, etc.

D'un point de vue juridique, certaines règles doivent être respectées, comme l'interdiction de vendre un bien à un prix inférieur à sa valeur réelle.

Dans le cadre de la coopération avec la Ville de Trégueux pour la production de repas, des matériels de cuisine, devenus obsolètes, ont du être renouvelés.

Une cellule de refroidissement, qui n'est plus utilisée, a été proposée à la vente.

Un acquéreur potentiel s'est manifesté et a confirmé son souhait d'acheter le matériel au prix de 950 €, fixé en amont par la collectivité.

Aussi, il vous **est proposé** :

- de vendre la cellule de refroidissement référencée ci-dessous, à la société Cocci'Saveurs de Witternheim (67), pour un montant de 950 € ;

- cellule de marque ACFRI - Type machine : AR 80 UC/RL - No Machine : X0192 - Fluide : R 404

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à encaisser le règlement au compte 775 du budget communal 2020 ;

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à sortir ce bien de l'inventaire de la ville et à signer tout document se référant à cette transaction.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.